

Pages spirituelles d'Ibn Taymiyya

I. L'unité et le respect de la diversité au sein de la communauté

D'innombrables marques de fraternité m'ont été témoignées durant les deux semaines que j'ai passées à Maurice cet été. L'idée de proposer à *Action* un choix de traductions inédites du Shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya (m. à Damas en 728/1328) est née de mon souhait, bien illusoire à vrai dire, d'acquiescer ainsi, un tant soit peu, ma dette d'amitié. De surcroît, ainsi que l'explique le Bon Dieu, «Li pas éna droit refuse écrire couma Allah fine enseigne li...¹»

D'aucuns noteront tout ce que cette nouvelle série a en commun avec les *Textes spirituels d'Ibn Taymiyya* publiés dans la revue *Le Musulman* au cours des dernières années². De fait, sans doute la principale différence sera-t-elle une affaire de longueur: deux ou trois pages par livraison plutôt que cinq ou six.

Pour le reste, c'est un même souci d'exactitude de la traduction et de clarté de l'annotation qui m'animeront. Fréquentes sont les lourdeurs du style scolastique, indubitables les complications de la langue classique. Traduire n'est cependant pas réécrire et il y a tout intérêt à donner, de textes théologiques anciens, la version la plus fidèle possible, ne serait-ce que pour accompagner le jeune chercheur souhaitant s'engager dans la lecture de l'original arabe. Par ailleurs, reproduire tels quels les nombreux versets coraniques ou traditions prophétiques intervenant dans certains textes permet de saisir sur pièce combien un auteur entend rattacher sa réflexion à la Révélation et à la *Sunna*. Rechercher un équivalent précis pour chaque terme, essayer de s'y tenir et multiplier les translittérations plutôt que, par exemple, traduire indifféremment *sabîl*, *tarîq*, *sirât*, *shir'a*, *minhâj*, *shar'i'a* etc. par «voie» ou «chemin», c'est tenter de témoigner un peu mieux de la richesse de la langue du Coran et de la complexité des débats théologiques exploitant ses subtilités. Certes, parler d'«émirs» ou d'«ulémas» ne fait sans doute pas très moderne. Alors même qu'il s'agit de textes appartenant à un âge révolu, la pensée qu'ils véhiculent, la spiritualité qu'ils expriment gardent très souvent, pour notre temps, une pertinence extraordinaire.

Nul étonnement qu'Ibn Taymiyya reste un des Docteurs classiques de l'Islam les plus lus aujourd'hui. Pas toujours de la manière la plus correcte, malheureusement. D'où des sacralisations, radicalisations et travestissements de sa pensée nourrissant parfois de furieux anathèmes et des controverses stériles³. De tout cela il est innocent et, comme on le

lira plus loin sous sa plume, c'est tomber dans l'excès et l'hostilité, le caprice et l'égarement que blâmer un savant pour des oublis ou des erreurs que Dieu même dit pardonner, ou, inversement, se ranger aveuglément sous sa bannière. Comme si l'infailibilité n'appartenait pas exclusivement au Prophète et, après lui, à la communauté musulmane (*umma*) même, en son consensus (*ijmâ'*), plutôt qu'à des individus, aussi brillants soient-ils.

Et tel est bien le principal enseignement des pages qui suivent: tout comme Dieu a envoyé Ses messagers avec une seule et même religion et leur a ordonné de ne pas se diviser, Il fait à tous les Musulmans, où qu'ils soient, une obligation de se rassembler et de s'unir, et une interdiction de se diviser et de diverger. Unité ne signifie cependant pas uniformité et monolithisme. Tout comme, d'une certaine façon, les prophètes suivirent divers voies et chemins, l'Islam doit se vivre dans la souplesse et la variété, le respect de la diversité et la tolérance. Alliant l'effort d'initiative à la fidélité, il invite à la justice et à l'harmonie, au refus des extrêmes et à la modération. «Médite ceci, termine Ibn Taymiyya, il s'agit d'un fondement universel, utile et important⁴.»

TRADUCTION⁵

L'obligation de l'union

Le Dieu Très-Haut nous a dit: «Ô ceux qui croient, craignez Dieu comme Il est en droit d'être craint et ne mourez point sinon en étant Musulmans. Préservez-vous en vous attachant ensemble au câble de Dieu et ne vous divisez pas. [115] Souvenez-vous de la grâce de Dieu à votre égard, lorsque vous étiez des ennemis et qu'Il mit une alliance entre vos cœurs, si bien que vous devintes, par Sa grâce, des frères...»; jusqu'à Ses paroles: «Ne soyez pas comme ceux qui se divisèrent et divergèrent après que leur furent venues les évidences...»; jusqu'à Ses paroles: «Vous êtes la meilleure communauté qui ait été produite pour les hommes⁶.»

Il nous a ordonné d'adhérer à l'Islam jusqu'à la mort de même qu'Il a ordonné d'être Musulmans à l'ensemble des prophètes. Il nous a aussi ordonné de nous préserver en nous attachant ensemble à Son câble et de ne point nous diviser. Il nous a interdit d'être comme ceux «qui se divisèrent et divergèrent après que leur furent venues les évidences». Il l'a rappelé, «des visages blanchiront et des visages noirciront⁷». «Blanchiront, dit Ibn 'Abbâs⁸, les visages des adep-

1. Coran, *al-Baqara* - II, 282 (trad. créée par H. NAHABOO, Port-Louis, 1998).

2. Voir Y. MICHOT, *Textes spirituels d'Ibn Taymiyya*, I-XVI, in *Le Musulman*, 11-29, Paris, Association des Étudiants Islamiques de France, 1990-1998. *Le Musulman* peut être consulté à la merveilleuse bibliothèque de l'*Islamic Institute*, 88A Sir Edgar Laurent Street, Port-Louis. De même pour mes *IBN TAYMIYYA. Lettre à un roi croisé (al-Risâlat al-Qubrujîyya)*. Traduction de l'arabe, introduction, notes et lexique, Lyon, Tawhid, 1995, et *IBN TAYMIYYA. Les intermédiaires entre Dieu et l'homme (Risâlat al-wâsiṭa bayna l-khalq wa l-Haqq)*. Traduction française suivie de *Le Shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya : chronique d'une vie de théologien militant*, Paris, A.E.I.F., 1417/1996. On trouvera en ces deux travaux une information de base sur la vie et l'œuvre du grand Shaykh de l'Islam.

3. Il suffit de surfer sur Internet, en recherchant par exemple «Taymiyya» au moyen d'*Altavista*, pour se faire une idée de

l'ampleur – et de la fréquente pauvreté – de ces controverses.

4. Ce fondement fait également l'objet du *Textes spirituels VIII*, in *Le Musulman*, 21, p. 10-15: *L'unité de la communauté (umma), dans la tolérance et la rigueur*.

5. Je traduis deux extraits d'IBN TAYMIYYA, *Majmû' al-Fatâwâ*, éd. 'A. R. IBN QÂSIM, 37 t., Rabat, 1401/1981 (MF, sigle F) : t. XIX, p. 114, l. 15 - p. 118, l. 2, et p. 126, l. 5 - 128, l. 6. La fin du premier extrait (depuis p. 116, l. 14) et le second sont reproduits par 'A. F. ABÛ GHUDDA, *Risâlat al-ulfa bayna l-Muslimîn... min kalâm shaykh al-Islâm Ibn Taymiyya [Épître de la concorde entre les Musulmans, selon les propos du Shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya]*, Alep, Maktab al-Matbû'ât al-Islâmiyya, 1417/1996, p. 68, l. 4 - p. 70, l. 6 ; p. 83, l. 4 - p. 85, l. 5 (sigle U).

6. Voir Coran, *Âl 'Imrân* - III, 102, 103-105-110.

7. Voir Coran, *Âl 'Imrân* - III, 106 : «Le jour où blanchi-

tes de la *Sunna* et de la communion (*jamâ'a*); noirciront les visages des adeptes de l'innovation et de la division.» À ces [derniers] il sera dit, a rappelé le [Très-Haut]: «Avez-vous mécré après avoir eu la foi¹?» Ce qui ramène à Ses paroles: «Ne mourez point sinon en étant Musulmans²!» Il nous a donc ordonné d'adhérer à l'islam et a rendu évident que ceux dont les visages noirciront sont les adeptes de la division et de la divergence. «Avez-vous mécré après avoir eu la foi?» leur sera-t-il dit. Ceci prouve leur mécréance et leur apostasie. Les Compagnons l'ont interprété comme visant les Khârijites³.

Ceci est pareil aux paroles qu'Il a adressées aux messagers: «Faites régner la religion et ne vous divisez pas à son propos⁴.» Il a aussi dit, dans *La Vache*: «Les hommes étaient une communauté unique. Dieu manda les prophètes en annonciateurs et en avertisseurs, et Il fit descendre avec eux l'Écriture, selon la Vérité, afin de juger entre eux au sujet de ce à propos de quoi ils divergeaient⁵.» Il dit également: «Ceux qui ont divisé leur religion et formé des sectes, tu n'es des leurs en rien⁶.» Le Très-Haut de dire aussi: «Ils découpèrent entre eux leur affaire, en morceaux, chaque parti se réjouissant de ce qu'il [116] détenait⁷.» Et de dire aussi – Très-Haut est-Il!: «Lève ton visage droit à la religion, en croyant originel (*hanîf*), et ne sois pas d'entre les associateurs⁸, «de ceux qui ont divisé leur religion et formé des sectes, chaque parti se réjouissant de ce qu'il détenait⁹.» – «La religion, auprès de Dieu, c'est l'islam. Ceux à qui l'Écriture fut donnée ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue, par impudence entre eux. Quiconque mécroit aux signes de Dieu..., Dieu est rapide à faire son compte¹⁰.» – «Ceux à qui l'Écriture fut donnée ne se divisèrent qu'après que l'évidence leur fut venue¹¹.» Il y a un [verset] similaire dans *L'assise sur les talons*¹².

Le Dieu Très-Haut a dit: «Ô ceux qui croient, obéissez à Dieu, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Si vous controvelez sur une chose, déférez-la à Dieu et au Messager, si vous croyez en Dieu et au Jour dernier. Ce sera le mieux et l'interprétation la meil-

leure¹³.» Le Très-Haut a aussi dit: «Ceux qui sont venus après eux disent: «Notre Seigneur, pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés par la foi, et ne mets pas du ressentiment dans nos cœurs vis-à-vis de ceux qui croient. Notre Seigneur, Tu es Clément et Miséricordieux¹⁴.»

Le Dieu Très-Haut nous a donc ordonné de Lui obéir et d'obéir au Messager et à ceux d'entre nous qui détiennent l'autorité. Il nous a ordonné, en cas de controverse sur une chose, de la déférer à Lui et au Messager. Il nous a ordonné de nous rassembler et de nous allier. Il nous a interdit de nous diviser et de diverger. Il nous a ordonné de [117] demander pardon pour quiconque nous a précédés par la foi. Il nous a nommés «les Musulmans» et Il nous a ordonné de persister dans [l'islam] jusqu'à la mort. De tels textes, et ceux qui vont dans leur sens, nous font un devoir de nous rassembler, s'agissant de la religion, comme les prophètes se rassemblèrent avant nous à son propos.

Ceux qui exercent la conduite des affaires parmi nous sont les califes du Messager. Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a dit dans le *hadîth* authentique: «Les fils d'Israël, les prophètes les dirigeaient (*sâsa*). Chaque fois qu'un prophète périsait, un prophète surgissait. Assurément, il n'y aura plus de prophète après moi. Il y aura des califes et il y en aura beaucoup.» – «Que nous ordonnez-tu, ô Messager de Dieu?» dirent [les Compagnons]. «Prêtez leur allégeance, l'un après l'autre, dit-il, et rendez-leur ce qui est à eux. Assurément, Dieu les interrogera à propos de ce dont Il leur a confié la garde¹⁵.» Il a aussi dit: «Les ulémas sont les héritiers des prophètes¹⁶.» Et il est rapporté de lui qu'il a dit: «J'aurais aimé voir mes califes!» – «Qui sont tes califes?» dirent-ils. «Ceux qui vivifient ma *Sunna*, dit-il, et l'enseignent aux gens¹⁷.» Ce sont ceux qui exercent l'autorité après lui, à savoir les émirs et les ulémas. Ainsi les Anciens (*salaf*) ont-ils commenté la chose, de même que ceux des imâms qui les ont suivis, tels l'imâm Aḥmad¹⁸ et d'autres. C'est obvie et nous l'avons confirmé ailleurs.

Les fondements établis de par l'Écriture, la *Sunna* et le consensus (*ijmâ'*) sont l'équivalent de la religion commune aux prophètes. Il n'appartient à personne de s'en dégager et ceux qui les acceptent¹⁹ sont d'entre les adeptes de l'islam pur, à savoir les adeptes de la *Sunna* et de la communion. Les actions et les dires Légitimes (*mashrû'*) au sujet des-

ront des visages, et noirciront des visages... Ceux dont les visages auront noirci, [il leur sera dit]: «Avez-vous mécré après avoir eu la foi? Goûtez donc le tourment, du fait que vous avez mécré!»

8. 'Abd Allâh Ibn al-'Abbâs, grand savant de la première génération (m. 68/686-8); voir L. VECCIA VAGLIERI, art. 'Abd Allâh b. al-'Abbâs, in *Encyclopédie de l'islam*, Nouv. éd., t. I, p. 41-42. Cette encyclopédie peut aussi être consultée à la bibliothèque de l'*Islamic Institute*, Port-Louis.

1. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 106.

2. Voir Coran, *Âl 'Imrân* - III, 102.

3. Les premiers schismatiques de l'islam, d'abord combattus par 'Alî; voir G. LEVI DELLA VIDA, art. *Khâridjites*, in *Enc. de l'islam*, Nouv. éd., t. IV, p. 1106-1109.

4. Coran, *al-Shûrah* - XLII, 13.

5. Coran, *al-Baqara* - II, 213.

6. Coran, *al-An'âm* - VI, 159.

7. Coran, *al-Mu'minûn* - XXIII, 53.

8. Coran, *Yûnus* - X, 105.

9. Coran, *al-Rûm* - XXX, 32.

10. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 19. Ibn Taymiyya ne cite que le début du verset et écrit: «... et le [reste du] verset».

11. Coran, *al-Bayyina* - XCVIII, 4. — al-âya F

12. C'est-à-dire la sourate *al-Jâthiya* - XLV. Voir le verset 17: «Nous leur donnâmes des preuves évidentes de l'affaire. Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue, par impudence entre eux.»

13. Coran, *al-Nisâ'* - IV, 59.

14. Coran, *al-Hashr* - LIX, 10.

15. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Anbiyâ'*, 50 (éd. de Boulaq, 9 t., 1311/[1893] - 1313/[1895], t. IV, p. 169; MAWSÛ'AT AL-HADÎTH AL-SHARÎF (cédérom), 2e éd., Koweït, Şakhr, 'Âlamiyya, 1997, n° 3196); MUSLIM, *al-Sahîh, Imâra*, 44 (éd. de Constantinople, 8 t., 1334/[1916], t. VI, p. 17; 'Âlam. 3429).

16. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, 'Ilm*, 10 (Boulaq, t. I, p. 24); ABÛ DÂ'ÛD, *al-Sunan, 'Ilm*, 1 (éd. M. 'ABD AL-HAMÎD, 4 t., Beyrouth, s. d., t. III, p. 317, n° 3641; 'Âlam. 3157).

17. Rapporté notamment par Abû l-Qâsim Sulaymân AL-TABARÂNÎ (m. 360/971), selon 'Alî b. Abî Bakr AL-HAYTHAMÎ (m. 807/1405), *Majma' al-zawâ'id wa manba' al-fawâ'id* (Le Caire, 1933-1934), t. I, p. 162. Traité de *hadîth* faux par Abû l-Hasan 'Alî AL-DÂRAQUTNÎ (m. 385/995) et invalidé par Shams al-Dîn Muḥammad AL-DHAHABÎ (m. 748/1348), *Mizân al-i'tidâl fî naqd al-rijâl* (Le Caire, 1963), t. I, p. 126. Voir 'A. F. ABÛ GHUDDA, *Ufâ*, p. 69, n. 3.

18. Aḥmad Ibn Hanbal, célèbre théologien, jurisconsulte et traditionniste, fondateur de l'un des quatre rites du sunnisme (m. 241/855); voir H. LAOUST, art. *Aḥmad b. Hanbal*, in *Enc. de l'islam*, Nouv. éd., t. I, p. 280-286.

19. Littéralement, «qui y entrent».

quels [les Docteurs] varient par ailleurs sont l'équivalent de ce au sujet de quoi les prophètes varient. «Ceux qui font effort, s'agissant de Nous, Nous les guiderons sur Nos sentiers¹» a dit le Très-Haut. Le Très-Haut dit aussi [118]: «De Dieu vous est venue une lumière, et une Écriture source d'évidence, par laquelle Dieu guide quiconque poursuit Son contentement sur les sentiers de la paix².»

Le devoir de tolérance

Lorsque par leurs doctrines (*madhhab*), leurs routes [spirituelles] (*tarîqa*) et leurs politiques, les ulémas, les shaykhs et les émirs poursuivent comme but le Visage du Dieu Très-Haut et non des caprices, de telle sorte qu'ils s'en tiennent à la confession (*milla*) et à la religion universelle (*al-dîn al-jâmi'*), à savoir adorer le Dieu unique, Qui n'a pas d'associé, et qu'ils suivent ce que, de leur Seigneur, on fit descendre vers eux – l'Écriture et la *Sunna* –, autant que possible [et] après un effort d'initiative (*ijtihâd*) complet, ces [doctrines, ces routes et ces politiques] sont pour eux, sous certains aspects, l'équivalent des Voies/Lois (*shir'a*) et des chemins/traditions (*minhâj*)³ pour les prophètes. Ils seront récompensés pour avoir recherché le Visage de Dieu et L'avoir adoré Lui seul, sans Lui [donner] d'associé, ce qui est la religion originale, universelle, de même que les prophètes sont récompensés pour L'avoir adoré Lui seul, sans Lui [donner] d'associé. Ils seront également récompensés pour avoir obéi à Dieu et à Son Messager, s'agissant de ce à quoi ils s'en tiennent parce que⁴ c'est là la Voie (*shir'a*) de Son Messager et sa tradition (*minhâj*), de même que tout prophète est récompensé pour avoir obéi à Dieu selon sa Voie (*shir'a*) et sa tradition (*minhâj*).

Les voies (*shir'a*) et les chemins (*minhâj*) des [ulémas, des shaykhs et des émirs] sont [effectivement] de types divers. Les traditions prophétiques (*hadîth*) parviennent par exemple à l'un d'entre eux en d'autres termes que ceux qui parviennent à un autre. Pour lui, certains versets du Coran se commentent en un commentaire dont la formulation diffère de la formulation d'un autre commentaire. Pour ce qui est de faire la synthèse entre les textes [canoniques] et de tirer d'eux des statuts [juridiques], il procède selon un type d'arrangement et d'ajustement [des éléments du raisonnement] qui n'est pas le type [127] adopté par un autre. Il en va pareillement pour leurs actes d'adoration (*'ibâdât*) et leurs orientations: celui-ci s'en tient à [tel] verset ou à [tel] *hadîth*, et celui-là à un autre *hadîth* ou à un autre verset.

Idem pour ce qui est de savoir. Il y a des ulémas qui cheminent en suivant la route de tel savant, laquelle est donc aussi leur voie; [cela,] jusqu'à ce qu'ils entendent les propos d'un autre et empruntent sa route à lui, celle des deux [voies] qu'ils avaient jusque là] préférée étant alors délaissée. Les dires les concernant et les actions remontant à eux d'être donc de divers types, de ce point de vue. Il leur avait pourtant été ordonné de faire régner la religion et de ne pas être divisés à son propos, de même que cela avait été ordonné aux messagers⁵. Ils leur avait par ailleurs été ordonné de ne pas diviser la communauté (*umma*) – celle-ci étant au

contraire une communauté un –, de même que cela avait été ordonné aux messagers. Dans leur cas à eux, [l'ordre] était même plus ferme du fait qu'une Voie/Loi unique et une Écriture unique les rassemblaient!

S'agissant de la quantité⁶ (de choses) au sujet desquelles [les ulémas] ont controversé, on ne dira pas que Dieu ordonna à chacun d'entre eux, intérieurement et extérieurement, de s'en tenir à ses positions comme Il ordonna aux prophètes de [s'en tenir à leurs messages]; même si c'est là ce que dit un groupe des adeptes de la théologie du *Kalâm*. Dieu, dira-t-on seulement, ordonna à chacun d'entre eux de rechercher le Vrai dans la mesure de ses capacités et de ses possibilités. S'il l'atteint, [tant mieux]. Sinon, «à une âme Dieu n'impose qu'une charge qu'elle est capable de porter⁷.» – «Notre Seigneur, dirent les croyants, ne T'en prends pas à nous si nous oublions ou fautons⁸!» Et Dieu de dire: «Je l'ai fait⁹.» Le Très-Haut dit aussi: «Il ne vous sera pas¹⁰ tenu rigueur pour ce par quoi vous avez fauté¹¹.» Qui donc adresse aux [ulémas] des reproches et les blâme pour une chose pour laquelle Dieu ne S'en prend pas à eux agit de manière excessive, en ennemi. Qui veut, [à l'opposé], faire de leurs paroles et de leurs actes l'équivalent de la parole et de l'action du [Prophète] préservé¹² [de toute erreur] (*ma-sîm*) et se fait leur auxiliaire, en vue de leur triomphe, sans guidance venant de Dieu, celui-là agit aussi de manière excessive, en ennemi, et suit son caprice, sans guidance [128] venant de Dieu.

[En revanche,] celui qui fait ce qui lui est ordonné, en fonction de sa situation – qu'il s'agisse de l'effort d'initiative (*ijtihâd*) qu'il est capable de mener ou de la fidélité à un modèle (*taqlîd*), lorsqu'il n'est pas capable d'un effort d'initiative et que, en sa fidélité, il emprunte le chemin de la justice (*'adl*) –, c'est un modéré (*muqtaṣid*)¹³. L'affaire en effet a pour condition la capacité (*qudra*): «À une âme Dieu n'impose qu'une charge qu'elle est capable de porter¹⁴.» Il incombe au Musulman, en toute contrée, de soumettre son visage à Dieu en agissant bellement (*muhsin*) et de persister en une telle soumission (*islâm*). «Soumettre son visage», c'est en effet le consacrer (*ikhlâs*) à Dieu et rendre excellente sa belle action. Médite ceci. Il s'agit d'un fondement universel, utile et important.

Traduction : Yahya M. MICHOT (Oxford)

6. Littéralement, « la mesure » (*al-qadr*).

7. Coran, *al-Baqara* - II, 286.

8. Coran, *al-Baqara* - II, 286.

9. Voir MUSLIM, *al-Sahîh*, *Îmân*, 55 (Constantinople, t. I, p. 81; *'Ālam*. 180).

10. Iaysa U Coran : lâ F

11. Coran, *al-Ahzâb* - XXXII, 5.

12. Sur l'infaillibilité du Prophète, sa « préservation de toute tache » (*'isma*), voir *Textes spirituels XII*, in *Le Musulman*, 25, p. 30, n. 36; S. AHMED, *Ibn Taymiyyah and the Satanic Verses*, in *Studia Islamica*, LXXXVII, Paris, 1998, p. 67-124.

13. « Assurément, aller avec modération (*iqtiṣâd*) sur un sentier, sur une route (*sunna*), est meilleur que faire effort (*ijtihâd*) à contre-sentier et contre-route (*sunna*). Faites donc attention que vos actions soient modération et effort sur le chemin (*minhâj*) des Prophètes et leur Route (*sunna*) ! » (IBN TAYMIYYA, *MF*, t. X, p. 77; trad. in *Textes spirituels V*, in *Le Musulman*, 19, p. 9).

14. Coran, *al-Baqara* - II, 286.

1. Coran, *al-'Ankabût* - XXIX, 69.

2. Coran, *al-Mâ'ida* - V, 15-16.

3. « La Voie/Loi (*shir'a*), c'est la *Sharî'a*, à savoir la *Sunna*. Le chemin / la tradition (*minhâj*), c'est la route (*tarîq*) et le sentier (*sabîl*) » (IBN TAYMIYYA, *MF*, t. XIX, p. 113).

4. li-anna-hu U : lâ F

5. Voir le verset *al-Shûrâ* - XLII, 13, cité plus haut.

Prochaine livraison : La religion du milieu